

CHAPITRE IV

Que la grâce de sanctification reçue par la Mère de Dieu dans sa conception, c'est-à-dire, au premier instant de son existence, surpassa la grâce consommée de toute autre créature de Dieu.

I. — L'Immaculée Conception emporte pour Marie l'exemption de la tache originelle; seule parmi les enfants des hommes cette Vierge bénie fait son entrée dans le monde, pure de tout péché, libre de l'universel esclavage. Mais ce n'est là pour ainsi dire que le côté *négatif* de son privilège. Il y a le côté *positif* du mystère auquel les fidèles ne pensent pas assez: c'est qu'en même temps que Marie se montre aux regards de Dieu et de ses anges revêtue d'innocence et sans nulle souillure, elle est déjà riche de tous les dons de la grâce. Si nous avons bien compris la nature du péché d'origine, c'est par là que la Vierge nous apparaît immaculée. Supposez-la venant à la vie sans cette grâce sanctifiante qui, déposée au fond des âmes avec ses annexes inséparables, les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit, nous transforme à l'image surnaturelle de Dieu, Marie, fille d'Adam, ne serait plus à ce premier instant l'amie de Dieu, mais son ennemie: conçue dans la privation de la grâce, elle porterait en elle, comme tout autre membre de la famille humaine, la faute et la tache originelle; fille de colère, avant d'être fille de Dieu.

Mais, loin de nous la pensée de ne voir entre cette grâce initiale de la bienheureuse Vierge et la grâce qui purifie les baptisés à leur naissance dans le Christ, d'autre différence que celle qui repose sur le temps de leur infusion respective. Or, si vous demandez quelle fut en Marie la perfection de la grâce, alors qu'elle sortit ainsi radieuse et pure des mains, disons plutôt, du cœur de Dieu, voici d'abord une réponse incontestable. Jamais créature dans sa première sanctification ne reçut une grâce égale. Il est à peine nécessaire de prouver à nouveau cette proposition, tant elle ressort clairement de ce que nous avons vu mille fois déjà. Rappelons-nous le grand principe: Tout don de grâce accordé par la libéralité divine à quelque créature que ce soit, Marie l'a reçu dans une mesure égale et supérieure. Donc, puisque la perfection de la grâce initiale est manifestement un bienfait surnaturel de Dieu, elle dut être à un degré suréminent le privilège de Marie.

De plus, l'intensité de la grâce se révèle par ses effets. Or, un des effets de cette première grâce en Marie fut de la préserver à jamais de toute tendance au mal, et de la confirmer absolument et pleinement dans le bien. Donc, à ce titre encore, elle excelle par-dessus la première grâce des hommes et des anges: car ni dans les uns ni dans les autres la sanctification initiale n'eut au même degré ce double effet. Enfin, c'est une règle de l'éternelle Sagesse que celle-ci donne à chaque chose en la créant une nature et des propriétés en rapport avec l'excellence de sa destinée. Or, dans l'ordre supérieur dont nous parlons uniquement, la grâce est comme une nouvelle nature, et les vertus tiennent lieu de propriétés. D'ailleurs, la fin de

Marie sur la terre c'est d'être non pas seulement une servante de Dieu, comme les autres créatures raisonnables, mais encore sa mère. Donc, à ce titre aussi, sa grâce initiale doit primer toute autre grâce.

Direz-vous qu'il lui suffit d'avoir cette prééminence de grâce, alors que viendra le moment d'être mère? Ceserait oublier que le principe doit répondre au terme, et le fondement à l'édifice. Tout se tient dans l'ordre de la providence, à moins que l'action de la créature n'intervienne pour en troubler la suite et l'économie. Mais, encore une fois, cette première proposition brille d'une telle évidence qu'il est inutile de s'y arrêter plus longtemps.

II. — Il en est une seconde que je trouve ainsi formulée dans Suarez : « Il est pieux et vraisemblable de croire que la grâce, reçue par la bienheureuse Vierge dans sa première sanctification, fut plus intense et plus parfaite que la grâce *consommée* des Anges et des hommes » (1). On peut dire de cette proposition de l'illustre théologien qu'elle est commune parmi les auteurs des derniers siècles, qui seuls ont explicitement traité cette matière. Quant aux preuves, elles ressortent, comme pour la précédente, des principes établis dans le cours de cet ouvrage. Dès lors, en effet, la bienheureuse Vierge était plus aimée de Dieu que le plus grand et le plus glorieux des Séraphins : car il voyait en elle sa mère. Or, la grâce répond à l'amour de Dieu pour une âme, puisqu'aimer pour Dieu, c'est donner (2). Dès lors aussi, la bienheureuse Vierge avait

(1) Suarez, *de Myster. vitæ Christi*, D. 4, s. 1, « Quarto addo... »

(2) S. Laurent. Justin., *serm. de Nativ. Virg. M.*

une union plus intime avec Dieu que les bienheureux eux-mêmes.

On pourrait faire remarquer à l'encontre que l'union de mère à fils n'était pas encore en acte; et que, fût-elle déjà consommée, cette union n'égale pas celle qui se fait dans la gloire entre l'essence divine et le *compréhenseur*.

La première partie de l'objection démontre, il est vrai, que la grâce initiale de Marie n'égalait pas la sainteté dont elle fut enrichie plus tard, alors qu'elle devint actuellement la Mère du Dieu Sauveur; mais elle n'infirme pas la force du raisonnement. Et c'est ce que fera mieux entendre la réponse au second membre de la difficulté proposée. Je l'avoue donc, l'union de l'âme avec Dieu qui s'opère dans la gloire est, en un certain sens, et plus étroite et plus intime que l'union de la Mère du Sauveur avec son fils. Mais elle est d'un ordre moins élevé. Donc elle n'exige pas comme principe une intensité de grâce comparable, même de loin, à celle que réclame la divine maternité. Donc, il est naturel aussi que la mesure de grâce qui prépare la Vierge à cette maternité, l'emporte en perfection sur la grâce ordinaire, même à son apogée. Ce qui le prouve, c'est que Marie n'était pas encore mère, quand l'Ange la salua, de la part de Dieu, comme pleine de grâce: car, au jugement de tous les Saints, la plénitude alors affirmée de Marie par Gabriel est sans égale au ciel et sur la terre. Une seule plénitude la dépasse, celle du Dieu fait homme. C'est que Marie, avant d'avoir reçu Jésus dans ses entrailles, lui appartenait comme sa mère en vertu des préordinations divines.

Voilà pourquoi la sainte Église dans sa Liturgie sacrée peut appliquer à cette divine Vierge ce verset des

psaumes : « Ses fondations sont posées sur les cimes des saintes montagnes, *fundamenta ejus in montibus sanctis* (1), comme si la sainteté de cette bienheureuse Vierge commençait à la hauteur où s'arrête celle des plus grands saints. On lit au verset suivant : « Dieu aime les portes de Sion, plus que toutes les tentes de Jacob » ; et par conséquent, la cité sainte, « la cité de Dieu dont on a dit des choses si glorieuses, » l'emporte dès son *entrée*, signifiée par les portes, sur tous les tabernacles où Dieu habite, c'est-à-dire sur toute créature devenue par la grâce un temple de Dieu. Et ce n'est pas chose incroyable : car « l'Homme par excellence est né en elle, et le Très-Haut lui-même en a jeté les fondements de sa main divine » (2). Peut-on dire que ce soit là le sens mystique ou spirituel du texte, je ne voudrais pas l'affirmer ; mais ce que je sais c'est que l'accommodation que nombre d'auteurs, et l'Église elle-même dans sa Liturgie, font de ce psaume à la Mère de Dieu, prouve, au moins, que ces auteurs et l'Église avec eux jugent comme nous de sa grâce initiale. C'est dans une pensée semblable qu'on applique encore à Marie cet oracle du Prophète : « Et il y aura une montagne préparée pour le Seigneur au sommet des montagnes (3) ; tellement que ce qui est le terme pour les autres est un commencement pour elle.

III. — Est-il permis de porter plus haut la perfection de la grâce initiale de Marie ? Un certain nombre d'au-

(1) Psalm., LXXXVI, 1.

(2) *Ibid.*, 2, 3, 5. L'expression « *homo et homo natus est in ea* », signifie littéralement une multitude d'hommes. Si je l'emploie dans un sens quelque peu différent, c'est pour suivre l'accommodation dont il est parlé dans le texte.

(3) Isa., II, 2. Cf. *S. Gregor. M. in I. Reg. L. I, c. 1, n. 5. P. L. LXXIX, 25.*

teurs ont été de cet avis, et voici dans quels termes ils l'ont formulé : la bienheureuse Vierge, au premier instant de sa conception, a reçu plus de grâces que n'en eurent jamais tous les Saints du ciel et de la terre pris ensemble. On le voit, grande est la différence entre cette affirmation et l'autre que nous soutenions tout à l'heure. Là, il s'agissait de chaque saint en particulier ; ici, c'est la collection de tous les Saints que l'on considère. Et voilà pourquoi cette dernière affirmation ne peut être placée, comme on l'a fait, sous le patronage de Suarez : car celui-ci n'a comparé la grâce initiale de Marie qu'avec la grâce des plus grands saints, envisagés non dans leur ensemble, mais séparément les uns des autres.

Encore que cette troisième proposition ne puisse invoquer un théologien de si haute valeur, elle compte pourtant des défenseurs sérieux et convaincus. On peut citer en première ligne saint Alphonse de Liguori. Après avoir enseigné que la sainte Vierge, aux derniers temps de sa vie terrestre, possédait une grâce supérieure à celle de tous les Anges et tous les Saints pris en corps (1), le saint docteur ajoute : « Or, si c'est là une opinion commune et certaine, il est très probable aussi que cette grâce supérieure à celle de tous les Saints et tous les Anges réunis ensemble, Marie la reçut à l'instant même de sa conception immaculée. Le P. François Suarez soutient fortement cet avis (2)

(1) S. Alph. de Liguori, *Gloires de Marie*. P. II, 2^e disc., sur la *Nativ. de Marie*.

(2) Comme je l'ai dit, l'assertion est inexacte. Suarez, à l'endroit indiqué, c'est-à-dire, de *Mysteriis vitæ Christi*, D. IV, s. 1, dit seulement : « *quarto addo, pium et verisimile esse credere gratiam Virginis in prima sanctificatione intensiorem fuisse quam supremam gratiam in qua consummantur angeli et homines* ». Plus tard, parlant de la grâce finale, il dira : « *Dico secundo, probabiliter credi potest B. V. conse-*

et les Pères Spinelli (1), Recupito (2) et de la Colombière l'ont adopté (3) ». Aux témoignages invoqués par le saint, d'autres ajoutent encore ceux des Pères Grégoire de Valence, de Rhodes, Barradas, Contenson, Billuart et Véga. Il s'en faut toutefois que tous soient également certains; et sur ce point comme sur bien d'autres, il est permis d'admirer la facilité avec laquelle on invoque trop souvent l'autorité des textes, sans se mettre en peine de recourir aux sources (4).

Je ne dissimulerai pas que l'opinion embrassée par saint Alphonse avait déjà trouvé plus d'un contradicteur, même parmi les auteurs les plus dévoués à la gloire de Marie (5). Au surplus, ceux-là même qui

cutam esse plures gradus gratiae et charitatis quam sunt in omnibus sanctis et angelis etiam *collective sumptis* ». *Ibid.* D. xviii, s. 4.

(1) Spinelli pense comme Suarez. Cf. *Maria Deip. Thronus Dei*, c. 4, n. 3; c. 6, n. 11.

(2) Je n'ai pu vérifier le témoignage de Recupito, de *Laudibus Virginis*.

(3) Le P. de la Colombière tient expressément l'opinion de S. Alphonse, et prétend même l'appuyer sur l'autorité de S. Vincent Ferrier. 2^e serm. pour l'Imm. Concept., 2^e point.

(4) Barradas (*in Concord : Evangel.* L. vi, 10) se range uniquement à l'avis de Suarez. Il faut en dire autant de Grégoire de Valence (in 3, p., q. 27, a. 5), avec cette différence toutefois que celui-ci estime la grâce de Marie, non pas quand elle fut elle-même conçue, mais *quand elle conçut* le Verbe de Dieu par l'opération du S. Esprit, égale et supérieure à celle de l'universalité des Saints et des Anges. Restent donc sur cette dernière liste de Rhodes (*Theol. Schol.* Tract. viii, D. un., de *Deip. M.* V., q. 4, 1. 3. § 1); Vega (*Theol. Mariana*, Palaestra 16, cert. 3); et Contenson (*Theol. mentis et cordis*. L. x, D. 6, c. 1, spec. 2. *Primo*). Ce dernier part du principe qu'il doit y avoir proportion entre les dispositions et la *forme*. Or, la *forme*, c'est-à-dire la maternité divine, est d'une dignité qui dépasse immensément celle de toutes les créatures réunies ensemble. Donc aussi les dispositions de grâce en Marie doivent primer, dans la même mesure, les grâces conférées à l'universalité des serviteurs de Dieu. A ce raisonnement on objecte avec justesse que la grâce initiale de Marie ne fut pas la préparation *prochaine* à la maternité divine. Donc, s'il avait une force probante, il démontrerait, tout au plus, l'opinion de Grégoire de Valence.

Je n'ai rien dit de Billuart, parce que je n'ai pas toutes ses œuvres entre les mains. Sa théologie, si je ne me trompe, ne touche pas à la question présente.

(5) Par exemple Theoph. Raynaud, *Diptycha Mar.* P. II, puncto 7, n. 14, s. 1.

l'ont soutenue se contentent de l'enseigner comme probable. Au lecteur de choisir par lui-même celui des deux sentiments qui lui paraîtra le plus admissible. Pour moi, par mon amour pour la bienheureuse Mère de Dieu, ma mère, j'embrasserais avec bonheur celui qui rehausse davantage les privilèges de la Mère de Dieu, si je pouvais l'étayer sur des autorités et sur des raisons plus indiscutables.

Les autorités, nous l'avons vu, se contrebalancent, et c'est même du côté de l'opinion négative qu'elles se portent plus généralement. Quant aux autres raisons qu'on pourrait alléguer, il faudrait les demander aux deux règles antérieurement posées dans le troisième Livre de cet ouvrage. Or, ni l'une ni l'autre de celles-ci ne paraît suffisante pour établir solidement la prééminence initiale de grâce dont il est ici question.

Vous dites qu'il faut accorder à Marie toutes les faveurs surnaturelles octroyées aux autres amis de Dieu. Je l'accorde et c'est chose claire, si vous parlez de chaque saint en particulier. Nul d'entre eux, en effet, ne posséda jamais un privilège de grâce qui ne fût aussi la prérogative de Marie. Mais la règle va-t-elle, dans l'intention de tous ceux qui l'ont établie, jusqu'à revendiquer pour la bienheureuse Vierge, à chaque phase et même à la première origine de sa vie, tous les dons de la grâce qui se trouvèrent et se trouveront jamais dans la multitude des Saints, c'est là ce dont il est permis de douter. Vous dites aussi que Marie possédait, dès sa conception, toute la mesure de grâce en rapport de convenance avec sa maternité future. Je le dis avec vous. Mais il faut faire entrer dans cette idée de convenance la considération de l'état de

la voie, c'est-à-dire d'un état de progression dans la sainteté. En conséquence, il ne semble plus si convenable d'attribuer à la Vierge, au premier début de sa croissance, le degré de suprême perfection que tous s'accordent à lui reconnaître, sinon pour le temps de sa maternité, au moins pour la fin de sa carrière. Quoi qu'il en soit d'une controverse si honorable pour la Mère de Dieu, il est une chose absolument certaine : c'est que la bienheureuse Vierge, au premier instant de son existence, reçut de son fils un ensemble de grâces en rapport avec sa dignité future, et proportionnelle à l'amour de ce divin fils pour elle. De quelque lumière qu'aient brillé les plus illustres parmi les enfants de Dieu, leur midi, *si radieux qu'il soit*, n'égalera jamais son aurore. Et cette grâce de la Vierge eut dès lors pour cortège toutes les *vertus infuses* et tous les *dons* du Saint-Esprit, dans la plénitude qui répondait à sa propre plénitude.

Or, parce que les vertus et les dons surnaturels sont à la mesure de la grâce à laquelle ils se rapportent comme les propriétés d'un être à sa nature, nous n'avons pas à faire une étude spéciale pour en déterminer les perfections; ce ne serait que redire sous une autre forme ce que nous avons dit précédemment de la perfection de la grâce elle-même. On comprend aussi comment, dès lors, la Vierge immaculée fut pleine du Saint-Esprit, puisque l'habitation de celui-ci dans une âme est connexe et proportionnelle à la grâce dont cette âme est enrichie.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	V
-------------------	---

LIVRE PREMIER

Le dogme de la maternité divine étudié dans ses sources révélées, sa nature, son importance doctrinale et ses harmonies avec les fins de l'Incarnation.....	3
---	---

CHAPITRE PREMIER

Le dogme de la maternité divine dans la Sainte Écriture et dans la Tradition catholique. — Antiquité du titre de Mère de Dieu.	3
---	---

CHAPITRE II

Comment Marie, restant vierge, a-t-elle été mère; — et comment, étant mère d'un homme, est-elle Mère de Dieu? — Raisons d'attribuer au Saint-Esprit la conception du Christ dans le sein de Marie.....	15
--	----

CHAPITRE III

Importance capitale du dogme de la maternité divine; et comment le seul nom de Mère de Dieu, comprenant en abrégé, non seulement tout le mystère de l'Incarnation, mais le Christianisme entier, mérite d'être appelé le <i>Livre de la Foi</i>	37
--	----

CHAPITRE IV

Les harmonies de la maternité divine avec les fins de l'Incarnation, c'est-à-dire, avec la réparation de l'injure faite à Dieu et avec le paiement de la grâce qui nous relève; — avec la guérison de l'homme et de tout l'homme; — avec la réhabilitation du genre humain vaincu devant son vainqueur; — avec le bienfait de la filiation divine.....	56
--	----